

Extrait du registre des décisions

Bureau du 23 mars 2017

Objet : RD - Opération « mon Pass' Renov » - Approbation des conventions de référencement et d'engagements entre les différents partenaires (banques, entreprises, institutions) et Chambéry métropole - Cœur des Bauges

- date de convocation le 17 mars 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 41

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Florence Vallin-Balas - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

• conseillers excusés : 5

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Daniel Grosjean

Bureau du 23 mars 2017

délibération n° 048-17

objet **RD - Opération « mon Pass' Renov » - Approbation des conventions de référencement et d'engagements entre les différents partenaires (banques, entreprises, institutions) et Chambéry métropole - Cœur des Bauges**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, expose que Chambéry métropole - Cœur des Bauges dans le cadre du Programme local de l'habitat 2014-2019 a mis en œuvre un programme d'intérêt général (PIG) et une plate-forme de la rénovation énergétique des logements privés qui prennent l'identité de l'opération « mon Pass' Renov ».

Pour faciliter sa mise en œuvre, des conventions de partenariat seront amenées à être conclues entre les agences bancaires et les entreprises du bâtiment.

Ces conventions ont pour but de définir le rôle et les engagements des différentes parties signataires afin de faciliter la mise en œuvre du dispositif « mon Pass' Renov ».

Le rôle de Chambéry métropole - Cœur des bauges est de référencer et de promouvoir les partenaires affiliés dans toutes les actions de communication menées sur le dispositif « mon Pass' Renov ».

Les objectifs sont :

- d'augmenter le nombre de rénovations performantes,
- de simplifier et sécuriser le parcours des porteurs de projets,
- de promouvoir l'engagement des acteurs locaux.

Deux typologies de conventions ont été définies :

- la convention à destination des entreprises et du secteur professionnel privé,
- la convention à destination du secteur bancaire.

En outre, une convention de référencement spécifique au Crédit Foncier de France, objet de la présente décision, en déclinaison de la convention cadre signée le 22 décembre 2016, doit être approuvée pour rendre opérationnel le partenariat conclu avec le CFF.

Ces conventions sont conclues à titre gratuit pour une durée de trois ans.

Vu Les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 154-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013, adoptant le Programme local de l'habitat 2014-2019,

Vu la délibération n° 010-07 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 portant délégation de compétence du Conseil communautaire au Bureau pour l'approbation des conventions conclues pour la mise en œuvre du Programme local de l'habitat,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les conventions de partenariat ci-jointes,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les conventions et toutes pièces afférentes à la présente décision,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 048-17

Objet de l'acte : RD - Opération « mon Pass' Renov » - Approbation des conventions de référencement et d'engagements entre les différents partenaires (banques, entreprises, institutions) et Chambéry métropole - Cœur des Bauges

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 23 mars 2017

Annexe : Annexe 1 convention entreprise; Annexe 2 convention banques avec annexes; annexe 3 convention CFF; Annexe 2 convention banques sans annexes;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H19232H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19232H1

Date de transmission en Préfecture : 30 mars 2017

Date de réception en Préfecture : 30 mars 2017